



Mental Health
Commission
of Canada

Commission de
la santé mentale
du Canada

COMMUNIQUÉ

Distribution immédiate

La Commission de la santé mentale du Canada fait paraître des *Lignes directrices relatives à la planification et à la prestation de services complets en santé mentale pour les aînés canadiens*

Les *Lignes directrices* contribueront à améliorer la santé mentale des aînés canadiens

Calgary, Alberta, le 12 octobre 2011 – La Commission de la santé mentale du Canada a procédé au lancement de ses nouvelles lignes directrices relatives à la santé mentale des aînés à l’occasion de la réunion scientifique annuelle de l’Académie canadienne de gériatrie psychiatrique qui a eu lieu aujourd’hui, à Vancouver. Ces lignes directrices ont été conçues en vue d’améliorer la santé mentale des Canadiens de plus de 65 ans.

« Les *Lignes directrices* proposent des recommandations, des points de repère relatifs aux services et des suggestions visant à faire en sorte que les aînés canadiens qui ont des problèmes de santé mentale reçoivent des services complets et optimaux », a déclaré le docteur Marie-France Tourigny-Rivard, présidente du Comité consultatif sur les aînés de la Commission, après avoir donné le coup d’envoi à la réunion scientifique et présenté certains des éléments clés du document.

Les *Lignes directrices* proposent entre autres dix grandes recommandations énumérées ci-après. (*Pour consulter la version intégrale de ce document et ses recommandations en version détaillée, rendez-vous au www.lignesdirectrices-csmc.ca*)

1. Connaître les ressources et le contexte locaux
2. Appliquer l’Outil d’évaluation des politiques en matière de santé mentale des aînés
3. Promouvoir la santé mentale
4. Bâtir une stratégie de prévention
5. Promouvoir le rétablissement et le bien-être pour tous
6. Collaborer en vue de créer une gamme de services accessible à tous
7. Établir des cibles pour les services spécialisés
8. Favoriser la diversité et la sécurité culturelles
9. Considérer les aidants naturels comme des partenaires actifs
10. Miser sur l’éducation et la formation

« Les nouvelles *Lignes directrices relatives à la planification et à la prestation de services complets en santé mentale pour les aînés canadiens* représentent une réalisation importante pour la Commission de la santé mentale du Canada, a ajouté Louise Bradley, présidente et directrice générale de la Commission. Ce document contribuera à assurer que les divers besoins des aînés en matière de santé mentale soient comblés dans les prochaines décennies. Comme j’ai été infirmière clinicienne en santé mentale, je sais que ces lignes directrices deviendront un outil précieux pour ceux qui offrent ces services. »

Cette année, la première cohorte de baby-boomers passera le cap des 65 ans. Au cours des 25 prochaines années, ils seront des millions d’autres. En 2036, il y aura près de 10 millions de citoyens de plus de 65 ans au Canada et le nombre d’aînés surpassera celui des enfants pour la première fois de l’histoire.



Mental Health
Commission
of Canada

Commission de
la santé mentale
du Canada

La proportion de gens âgés augmente rapidement et croît en nombre. Cela pose un défi pour les services de santé qui devront répondre à une plus grande demande. Déjà, près d'un Canadien sur quatre est aux prises avec une maladie mentale grave telle que la dépression, la démence, l'anxiété ou un trouble psychotique. Les experts des politiques en santé estiment qu'il est maintenant temps de préparer les services socio-sanitaires à répondre à cette demande.

Les *Lignes directrices* ont été mises au point par le Comité consultatif sur les aînés de la Commission en consultation avec des aînés et leur famille ainsi qu'avec des planificateurs et des pourvoyeurs de services de partout au Canada. Elles aideront les responsables des orientations politiques, les planificateurs de services et les pourvoyeurs, ainsi que les organismes de pression, à faire en sorte que les aînés canadiens et les proches aidants reçoivent tout le support dont ils ont besoin.

Consultez les *Lignes directrices* en version interactive au www.lignesdirectrices-csmc.ca

Quelques mots sur la Commission de la santé mentale du Canada

La Commission a pour mandat de susciter la transformation du système de la santé mentale. Sa mission est de collaborer avec des partenaires pour changer l'attitude de la population canadienne à l'égard des problèmes de santé mentale et pour améliorer les services et le soutien. Elle vise à aider les personnes confrontées à un problème de santé mentale à mener une vie productive et enrichissante. La Commission est financée par Santé Canada.

-30-

Renseignements :

Kristin Bernhard, spécialiste en communications
Bureau : 403 385-4066/Cellulaire : 403 620-2339
kbernhard@commissionsantementale.ca

*Les opinions exprimées aux présentes sont celles de la Commission de la santé mentale du Canada.
La production de ce document a été rendue possible grâce à la contribution financière de Santé Canada.*